

1. Décembre 1782.

489

la fidélité, l'obéissance, le respect dûs aux Souverains, & on y apprend aux Sujets à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, & à César, ce qui est à César. Les fideles se sentiront affermis par cette lecture dans la vraie religion, & les gens de lettres, amis du vrai, se sauront bon gré de s'être procuré à peu de frais un ouvrage, qui dans un si petit volume répand la lumière sur un objet tant agité, & pour l'ordinaire étrangement défigurés. Ils y trouveront d'excellentes vues sur les croisades & autres matières qui font l'objet favori des discussions & des entretiens des savans de ce siècle. On pourra juger de la manière de l'auteur, par un passage détaché & pris au hazard.

*La Dame.* Dites-moi, je vous prie; dans un pais où la tolérance civile est établie, quel est le devoir des Catholiques?

*Le Curé.* Il vaudroit bien mieux de demander, Madame, quel est celui des A catholiques, que l'histoire des siècles chrétiens nous représente comme toujours inquiets, turbulens, rebelles & persécuteurs? Au reste, pour répondre à votre question, je dis que le devoir des Catholiques est de se conformer ponctuellement aux loix de l'Etat & aux maximes de l'Evangile.

*La Dame.* Et ces loix de l'Etat, quelles sont-elles?

*Le Curé.* Vous l'avez dû suffisamment comprendre par tout ce que nous avons dit, & je vais le répéter en gros.

1°. Des Catholiques, dans les Etats d'un Souverain de leur communion, quand même ils croiroient avoir sujet d'être mécontents de la protection qu'il accorde aux hérétiques, ne doivent jamais manquer en rien au tribut d'une fidélité inviolable.